

HAUTS-DE-FRANCE
LONGUENESSE (PAS-DE-CALAIS)

«La Malassise»
Rue Ambroise Paré

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 525
Arrêté N° 17/231/DIAG
Code Patriarche : 158508



Responsable d'opération
Emmanuelle LEROY-LANGELIN

Rédaction
Emmanuelle LEROY-LANGELIN, Murielle MEURISSE-FORT

Mars 2018

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Arrêté de prescription	11
Courrier d'attribution	16
Projet d'intervention	17
Arrêté de désignation	21
Documents cartographiques	22
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	25
1. État des connaissances	27
1.1 Le projet d'aménagement	27
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	27
1.3 Contextes historique et archéologique	29
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	31
2.1 Les contraintes environnementales	31
2.2 Méthodologie	31
3. Données géoarchéologiques hors structure	33
4. Description archéologique	33
4.1 Des fosses charbonneuses	35
4.2 Une fosse non datée	38
5. Conclusion	39
6. Bibliographie	40
7. Table des figures	41
Section 3 : Les inventaires	43
1. Inventaire des unités d'enregistrement	44
2. Inventaire du mobilier	46
3. Inventaire de la documentation	47

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Documents cartographiques	22
Fig. 1 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation régionale de la commune, <i>L. Wilket - DA, CD 62.</i>	22
Fig. 2 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>L. Wilket -DA, CD 62.</i>	22
Fig. 3 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>L. Wilket - DA, CD 62.....</i>	23
Fig. 4 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation du site sur le cadastre, <i>L. Wilket - DA, CD 62.....</i>	23

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Longuenesse
Lieu-dit ou adresse : «La Malassise», rue Ambroise Paré
N° INSEE : 62 525
Cadastre année : **Section :** AS **Parcelle(s) :** 357
Coord. Lambert 93 X : 647882 Y : 7070805 **altitude :** 28 m NGF
Propriétaire du terrain : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer depuis le 06/10/2010
Maître d'ouvrage des travaux : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/231/DIAG **daté du :** 20 décembre 2017
Arrêté de désignation n° : 17/231//DIAG/DESIGNATION **daté du :** 16 février 2018
Titulaire : Emmanuelle LEROY-LANGELIN
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Division de 5 lots en vue de constructions
Dates d'intervention sur le terrain : 19 et 20 février 2018
Surface du projet : 17398 m²
Surface fouillée/diagnostiquée : 1993 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0.50 m
Épaisseur de la stratification : /
Densité : faible
Extension supposée du site : /
Problématique de la recherche : /
Nature des vestiges par périodes : fosses isolées modernes et peut-être une fosse plus ancienne non datée
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service Régional de l'Archéologie : Laetitia Maggio, Conservateur du Patrimoine
Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice ; Jean Michel WILLOT, Chef de service de l'Archéologie Préventive ; Emmanuelle LEROY-LANGELIN, Archéologue départementale, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Emmanuelle LEROY-LANGELIN : responsable d'opération

Laurent WILKET : topographie

Orianne DEWITTE : technicienne de fouille

Rapport :

Emmanuelle LEROY-LANGELIN : responsable d'opération

puis par ordre alphabétique

Orianne Dewitte : DAO

Murielle MEURISSE-FORT : géologie

Laurent Wilket : DAO

Martine CARPENTIER : relecture

Sophie FRANÇOIS : relecture

Jean Michel WILLOT : relecture

Intervenants administratifs

Service Régional de l'Archéologie :

Laetitia MAGGIO, Conservateur du Patrimoine

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- Temps modernes
 - ☐ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|--|--|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat alimentaire |
| ☐ Édifice religieux | ☐ Argile atelier |
| ☐ Édifice militaire | ☐ Atelier métallurgique |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Artisanal |
| ☐ Structure funéraire | ☐ Autre |
| ☐ Voirie | |
| ☐ Hydraulique | |
| ☐ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☐ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☐ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ■ Fosse | |
| ☐ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer prévoit l'aménagement de constructions divisibles en 5 lots sur une parcelle de la commune de Longuenesse. Le diagnostic archéologique, prescrit sur une surface de 17398 m², a été réalisé les 19 et 20 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Département du Pas-de-Calais, sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin. Un bassin de rétention d'eau construit en bout de parcelle ainsi que l'installation de réseaux électriques ont réduit la zone accessible à 14473 m². Un total de quatre tranchées situe le taux d'ouverture à environ 14 %.

Les fosses charbonneuses et les fossés découverts lors de ce diagnostic sont attribuées à l'époque moderne et / ou contemporaine à l'exception d'une fosse peut-être plus ancienne mais qu'aucun mobilier ne permet de dater.

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION

LONGUENESSE - Arrêté n°2017-231
Prescription de diagnostic archéologique



REÇU LE

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

26 DEC. 2017

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Direction de l'Archéologie

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

LONGUENESSE (Pas-de-Calais)
rue Ambroise PARE lieu-dit LA MALASSISE
Section AS 357,

travaux faisant l'objet d'une demande de déclaration préalable (DP 062 525 17 00068) déposée à la mairie de Longuenesse le 17/11/2017 par :

CAPSO
Hôtel de la CAPSO
Service urbanisme
2, rue Albert Camus
CS 20 079
62698 LONGUENESSE Cedex

demande reçue au service régional de l'archéologie le 08/12/2017 et référencée sous le n° 170705 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (villa gallo-romaine à proximité immédiate) ;

LONGUENESSE - Arrêté n°2017-231
Prescription de diagnostic archéologique

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à LONGUENESSE (Pas-de-Calais), rue Ambroise PARE lieu-dit LA MALASSISE, Section AS 357.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par l'opérateur de collectivité agréé. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : laetitia.maggio@culture.gouv.fr et frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Il dispose de deux semaines, à compter de la réception du présent arrêté pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 17398 m².

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

LONGUENESSE - Arrêté n°2017-231
Prescription de diagnostic archéologique

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10% de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15%.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Compte tenu des potentialités locales, les tranchées de diagnostic seront complétées par des sondages profonds réalisés par puits creusés mécaniquement, répartis sur l'ensemble du terrain.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définies dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : généraliste.

LONGUENESSE - Arrêté n°2017-231
Prescription de diagnostic archéologique

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le 20 décembre 2017.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

COURRIER D'ATTRIBUTION



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE

17 JAN. 2018

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Direction de l'Archéologie
Lille, le 11 janvier 2018.

Nos réf. :SRA dossier 17231

Affaire suivie par :Laëtitia Maggio
Conservatrice du patrimoine

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Tél. : 03 28 36 78 55
Courriel : laetitia.maggio@culture.gouv.fr

Objet : LONGUENESSE (Pas-de-Calais) rue Ambroise PARE lieu-dit LA MALASSISE
Section AS 357 - déclaration préalable DP 062 525 17 00068

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17231 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,

Par obligation,

Jean-Luc Collart

Philippe HANNOIS

PROJET D'INTERVENTION

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9
Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/231/DAIG
	Date de prescription	20/12/2017
	Date de notification	21/12/2017
	Date d'attribution	11/01/2018
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Longuenesse
	Localisation	Rue Ambroise Paré Lieu-dit La Malassise
	Références cadastrales	AS 357
	Coordonnées Lambert 93	X : 647927.334 ; Y : 7070729.447
	Surface à traiter	17 398 m ²
	Nature du projet	Division de 5 lots en vie de construire
Aménageur	Nom ou raison sociale	CAPSO
	Adresse	Hôtel de la CAPSO 2 RUE Albert Camus – CS 20079 62698 LONGUENESSE CEDEX
	Représentant légal	Monsieur François Decoster
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Laetitia Maggio

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 17/231/DIAG du 20/12/2017 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

L'opération ne présente aucune contrainte.

4. VESTIGES ATTENDUS

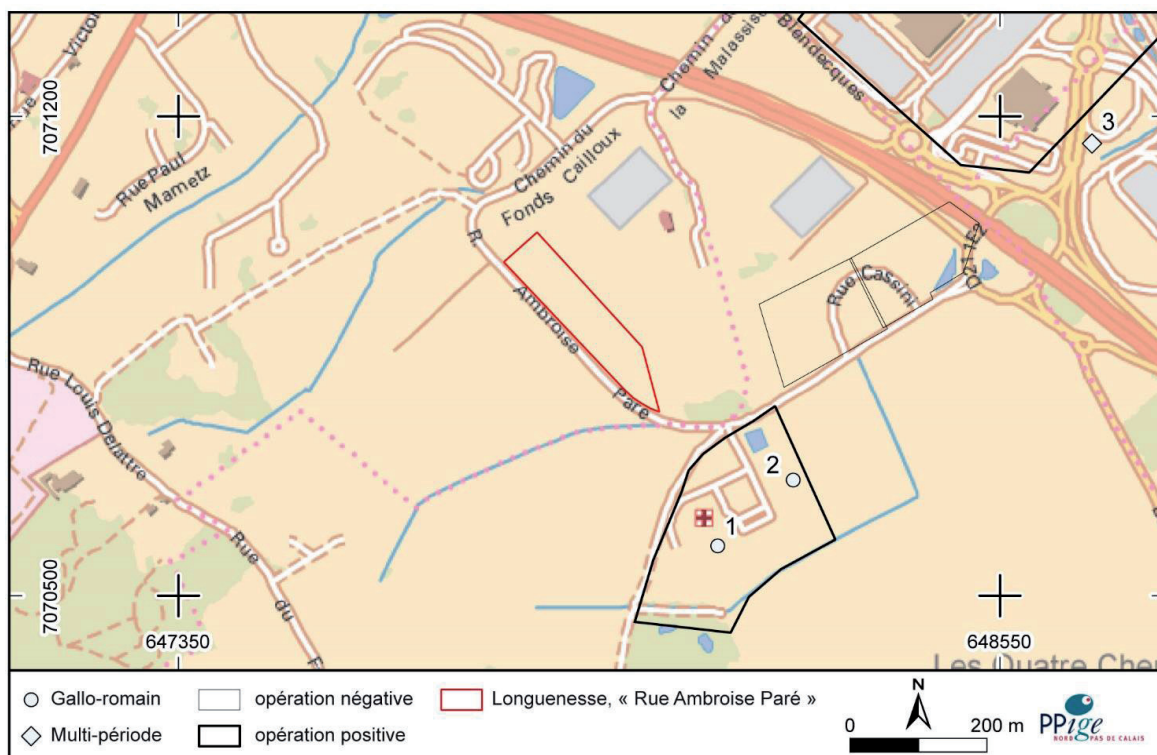
Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée. Plusieurs découvertes au XIX^e et au milieu du XX^e siècle attestent de la présence romaine dans la partie ouest de la commune de Longuenesse tout comme à Saint-Omer et dans les communes voisines.

Au cours des années 2000, les traces et les indices d'habitat et d'urbanisation romaines sont attestés (Hurtrelle Jacques, 2000). La fouille du Bois Richebé à proximité de l'opération laisse envisager la présence d'un ensemble à vocation agricole du I^{er} – II^e siècle après notre ère. Des vestiges du Haut-Empire peuvent donc être présents dans les environs proches.

Il est fait mention de Longuenesse pour la première fois en 648 dans un texte réglant les modalités d'une donation d'Adroald à Saint Bertin. Longuenesse a profité de la prospérité de Saint-Omer mais en a également souffert puisque limitrophe et sur le passage des actions militaires pour la prise de Saint-Omer.

Vallin Luc 1992 : Vallin L., Longuenesse, La malassise, rue de la Bruyère, *Rapport de diagnostic* 1992, Service régional de l'Archéologie, 12 p.

Hurtrelle Jacques 2000 : Hurtrelle J., Blendecques, le Bois Richebé, *Bilan scientifique de la région Nors-Pas-de-Calais 2000*, Service régional de l'Archéologie, p. 6-9.



Longuenesse : Carte sur les découvertes archéologiques dans le secteur du projet

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

code cda	vestige catégorie	vestiges	commune	lieu-dit	Références biblio	année de découverte	chrono début	chrono fin
1	Constructions civiles	Enclos, fossés, ferme, trou de poteau, villa	Blendecques (62139)	le bois richebé	Notice BSR (2000)	2000	Gallo- Romain - Haut- Empire	Gallo- Romain - Haut- Empire
2	Constructions civiles, mobilier	fosse, habitat, villa céramique, faune, objet métallique	Blendecques (62139)			2013	Gallo- Romain - Haut- Empire	Gallo- Romain - Haut- Empire
3	Constructions civiles	Occupation, fossés	Arques (62040)	La verte écuelle		2001	Âge du Fer - 1er Âge du Fer	Gallo- Romain - Haut- Empire

Longuenesse : Tableau sur les découvertes archéologiques dans le secteur du projet

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des tranchées linéaires, réparties sur la totalité de l'emprise et représentant au moins 10 % de la superficie. En cas de détection de vestiges, des fenêtres de décapages complémentaires pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Le taux d'ouverture dans les secteurs sensibles pourra atteindre 12 % à 15 % de la superficie. En fonction du contexte et de la nature de l'aménagement, des sondages profonds en puits pourront être entrepris.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...).

Rapport

A l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Mesures de conservation préventive sur le terrain

A l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 3 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	Pelle 21 t, godet 2,50 m
Phase de post-fouille		Total 5 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;
Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;
Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-21 bis du 26 janvier 2018, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;
Vu l'arrêté n° 2017231.0 du 20 décembre 2017, prescrivant un diagnostic archéologique à :

LONGUENESSE (Pas-de-Calais)
rue Ambroise PARE lieu-dit LA MALASSISE
Section AS 357

Code Patriarche : 158508

ARRÊTE

Article 2 : La responsabilité scientifique de l'opération est confiée à Madame LEROY-LANGELIN (Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais).

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Service départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras.

Lille, le 16 février 2018.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,


Philippe Hannois

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

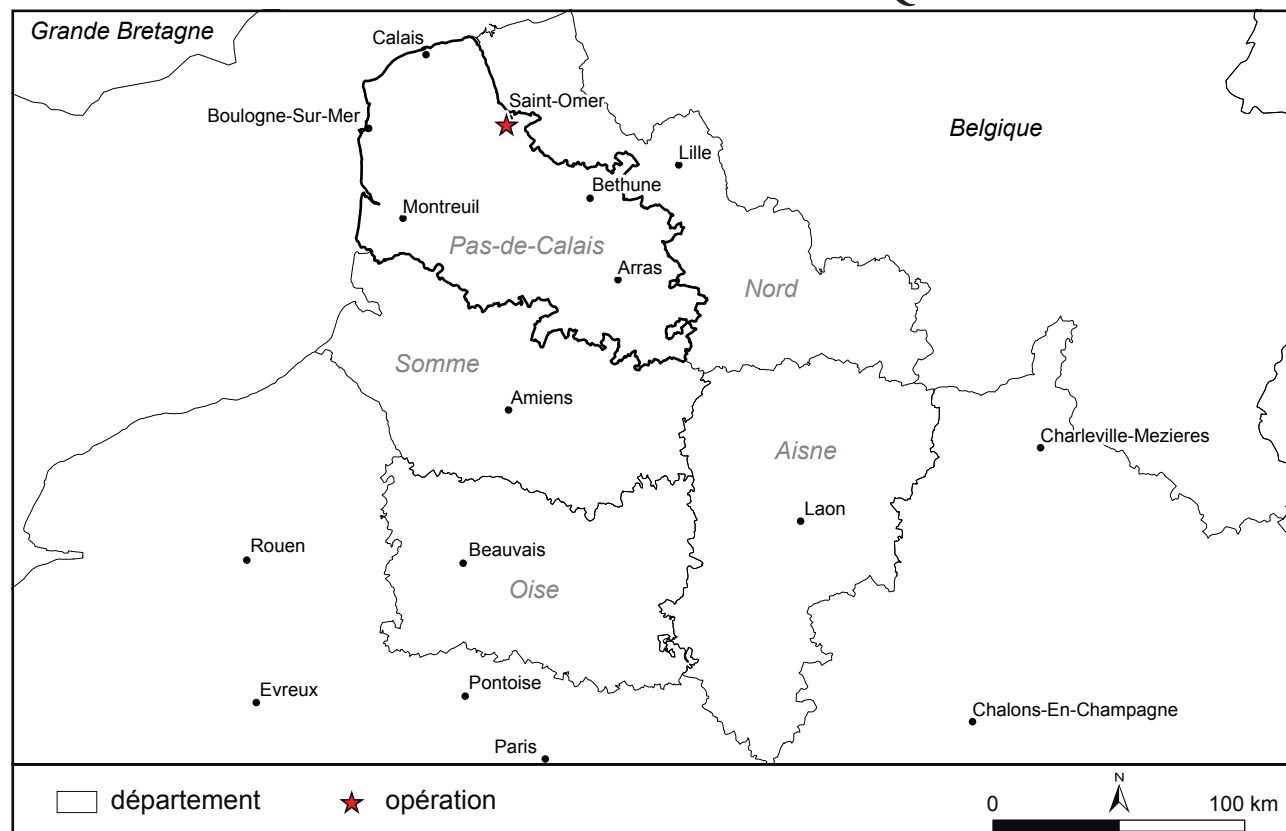


Fig. 1 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA, CD 62.

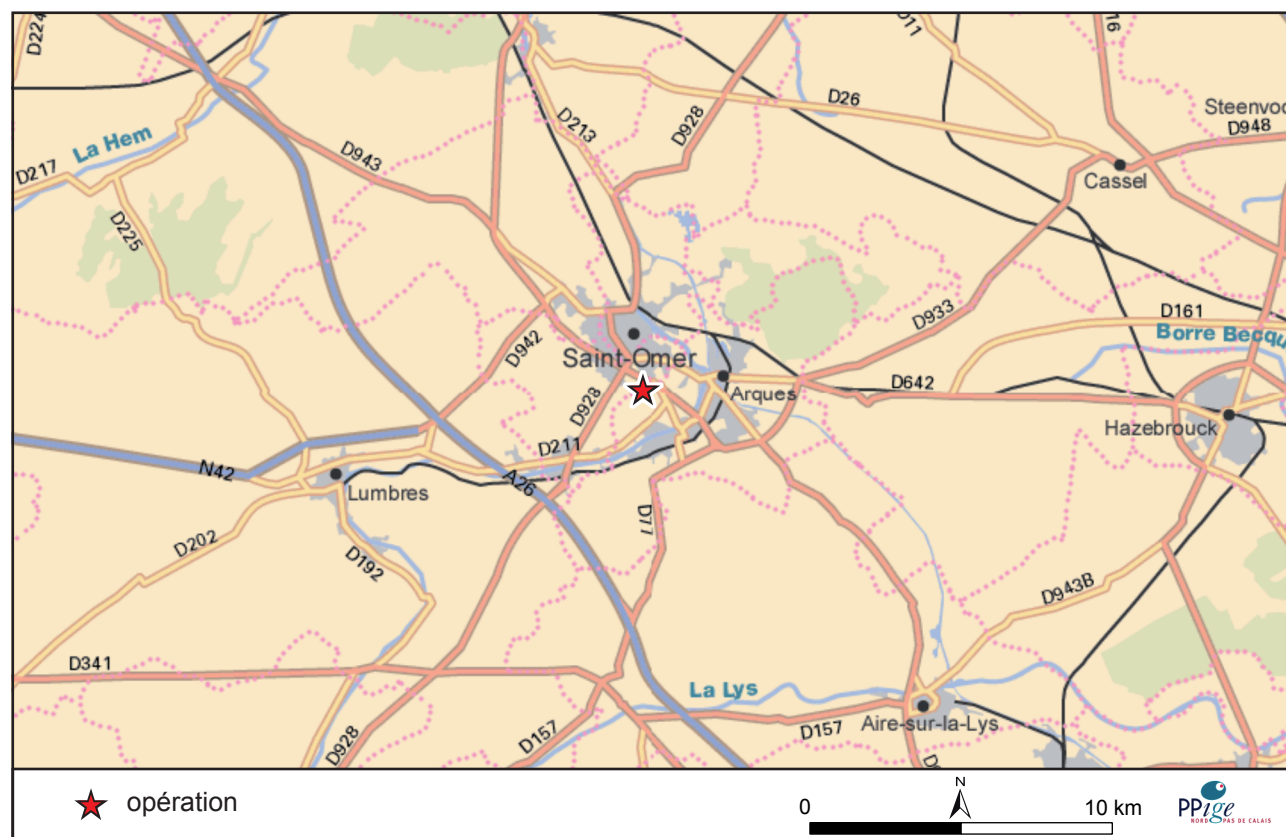


Fig. 2 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket -DA, CD 62.

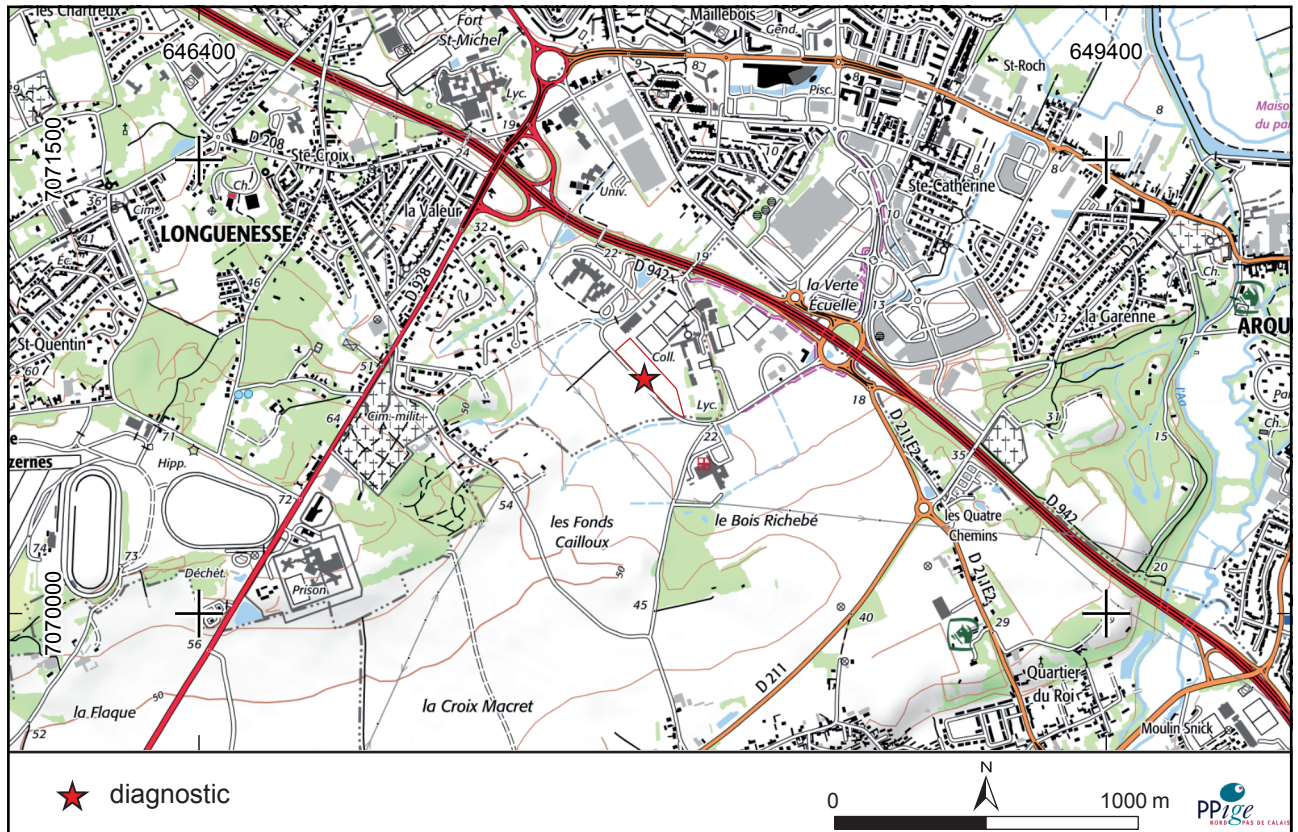


Fig. 3 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA, CD 62.

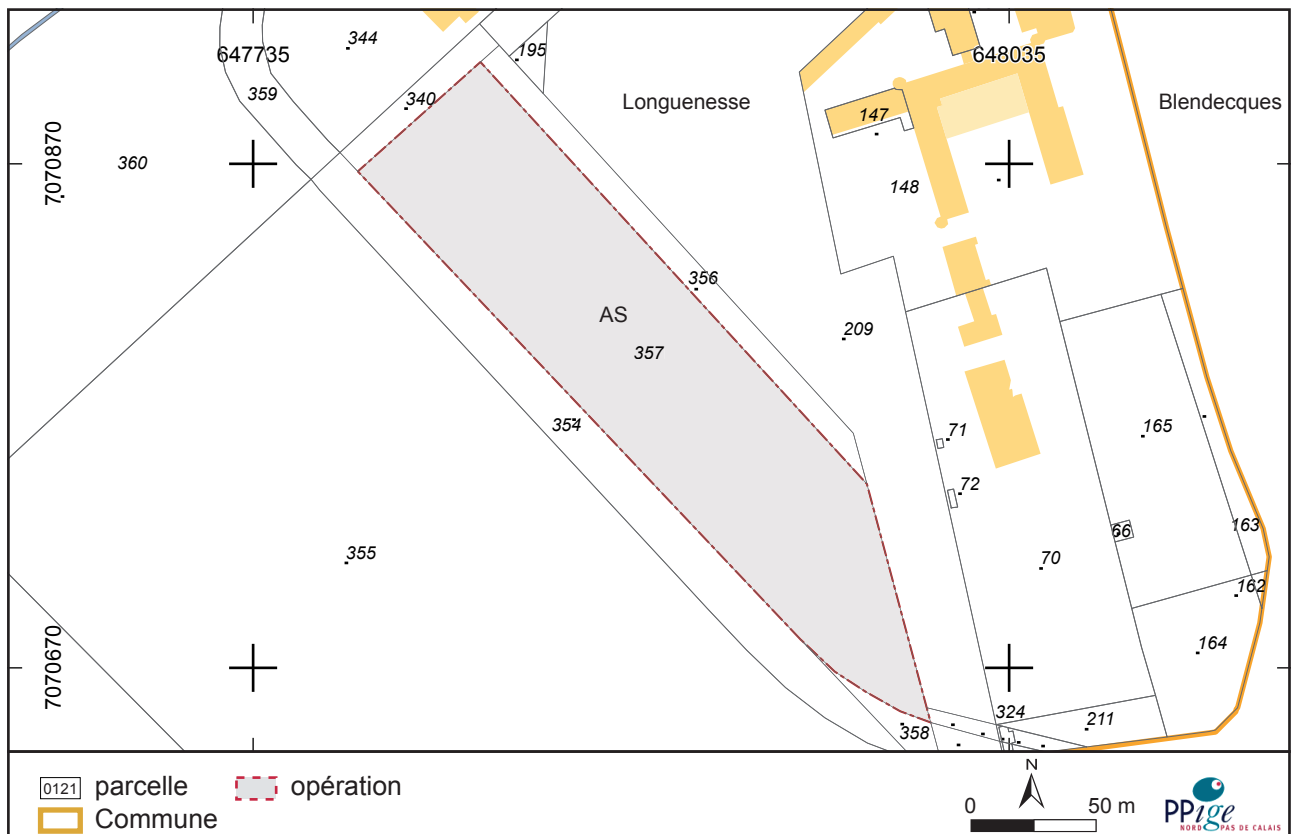
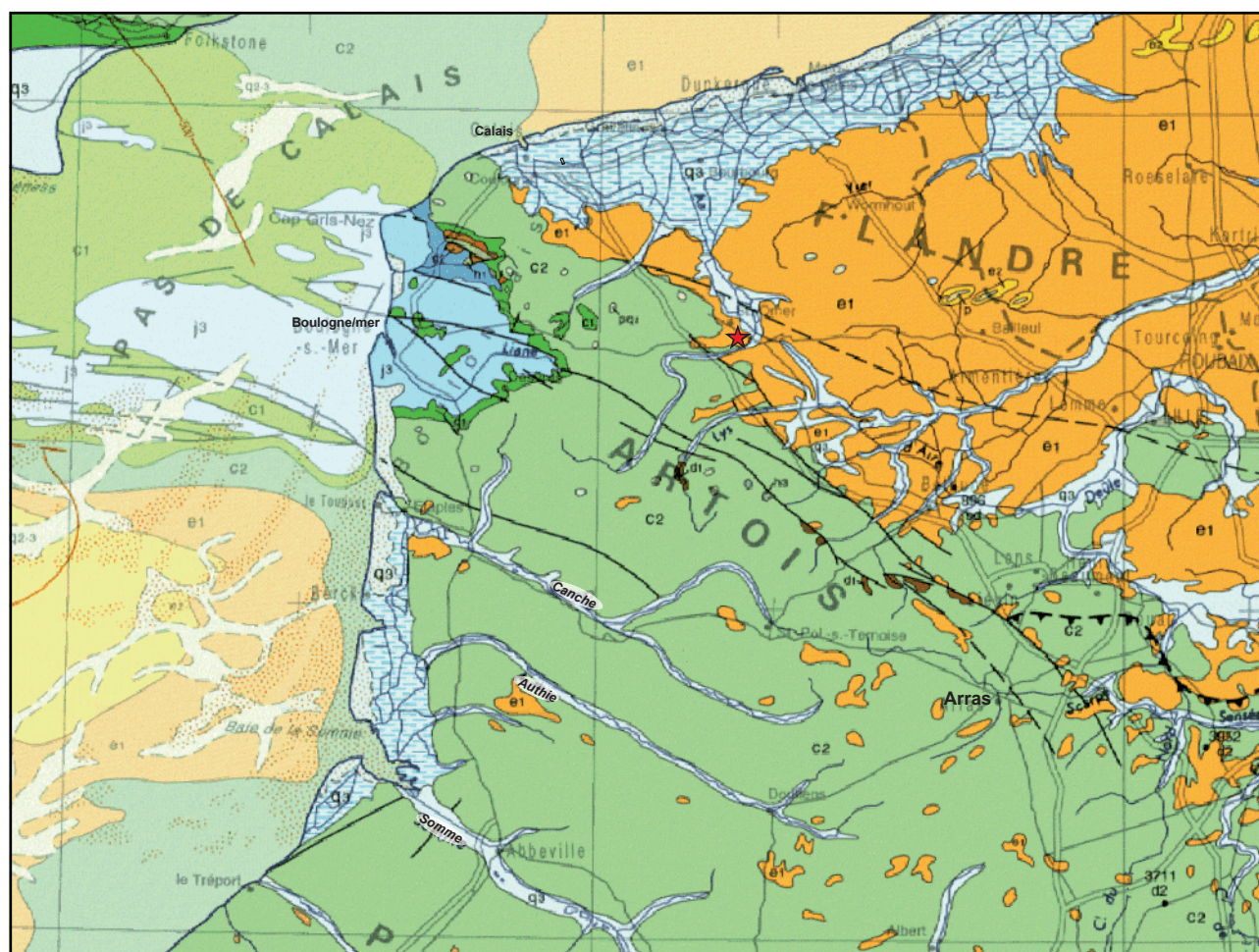


Fig. 4 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	27
1.1 Le projet d'aménagement	27
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	27
1.3 Contextes historique et archéologique	29
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	31
2.1 Les contraintes environnementales	31
2.2 Méthodologie	31
2.2.1 Le décapage et la fouille	31
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	31
3. Données géoarchéologiques hors structure	33
3.2.1 Sondages géoarchéologiques	33
4. Description archéologique	33
4.1 Des fosses charbonneuses	35
4.2 Une fosse non datée	38
5. Conclusion	39
6. Bibliographie	40
7. Table des figures	41



★ Opération de diagnostic

0 20 km

QUATERNAIRE (Pléistocène - Holocène)

q3 Holocène

CENOZOIQUE

e2 Eocène moyen et supérieur

e1 Eocène inférieur / Paléocène

MESOZOIQUE

c2 Crétacé supérieur

c1 Crétacé inférieur

j3 Jurassique supérieur

j2 Jurassique moyen

PALEOZOIQUE

h1 Viséen inférieur / Tournaisien

d2 Dévonien moyen et supérieur

d1 Dévonien inférieur

FIGURES COMPLEMENTAIRES

Depôts fluvio-marins (du domaine émergé)

Dunes et cordons littoraux

Fig. 5 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2018)

Longuenesse, rue Ambroise Paré, La «Malassise»

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer prévoit l'aménagement de constructions divisibles en 5 lots sur la parcelle prescrite. Un bassin de rétention d'eau construit en bout de parcelle (Fig. 6, page 27), ainsi que l'installation de réseaux électriques ont réduit la zone accessible de 17 398 m² à 14 473 m².



Fig. 6 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, Vue du bassin de rétention, situé au sud-est de la zone, *Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.*

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur la commune de Longuenesse, dans le bassin-versant de l'Aa. Son altitude se situe aux alentours de 28 m NGF. La courbe de niveau est incurvée au nord-est de l'emprise (Fig. 7,

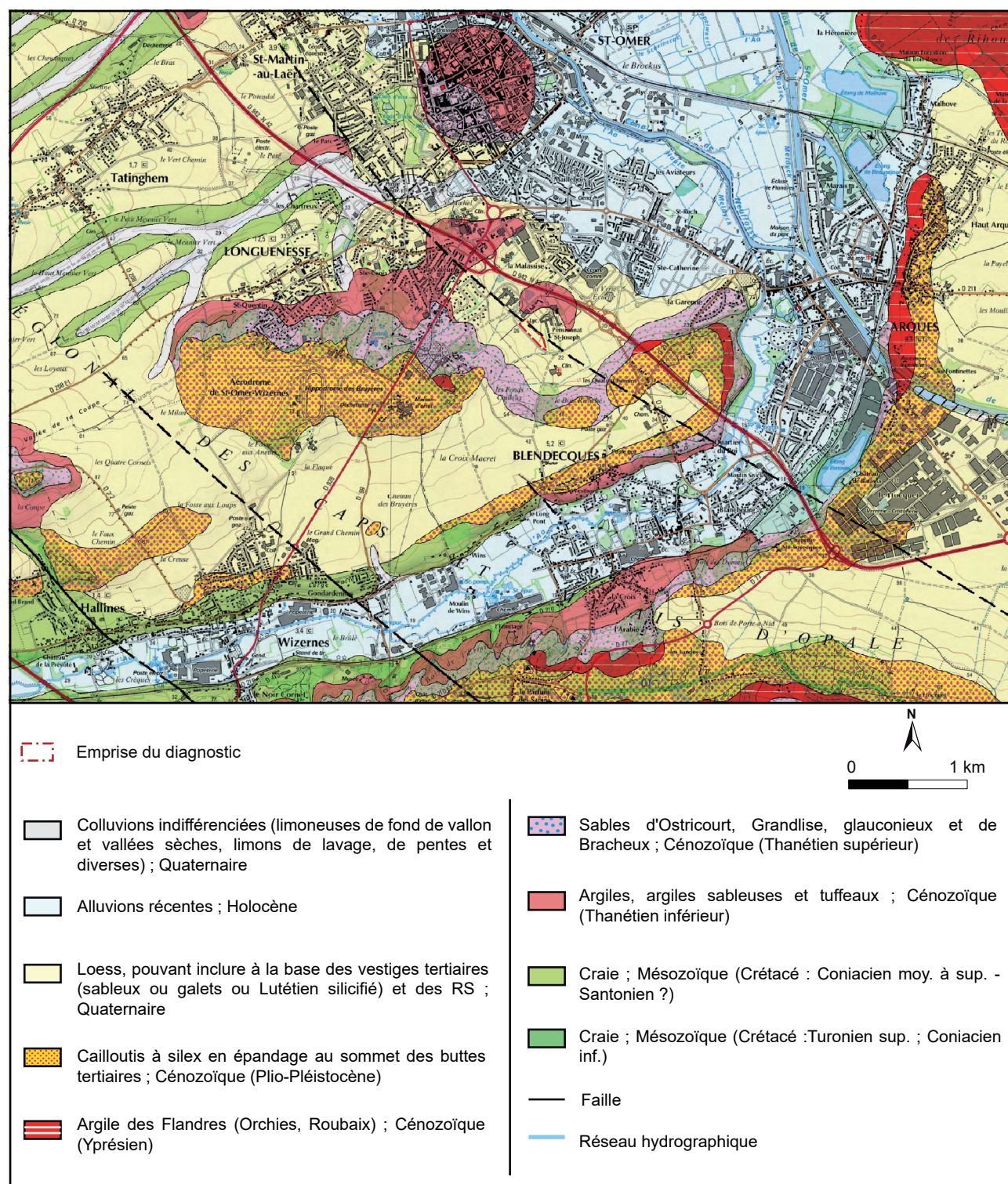


Fig. 7 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018)

page 28).

Le substratum cénozoïque est présent sur tout le pourtour de l'opération, préservé en buttes boisées ou en lambeaux, avec des épandages de silex remaniés. Il est découpé entre les *Argiles et tuffeaux* (e2a), les *Sables et grès d'Ostricourt* landéniens (e2b) et, de manière plus localisée, les *Argiles des Flandres* yprésiennes (e4-3). Le substratum mésozoïque cartographié sur les bas de versants de l'Aa est rattaché à la *Craie* blanche sénonienne (c4, Crétacé supérieur).

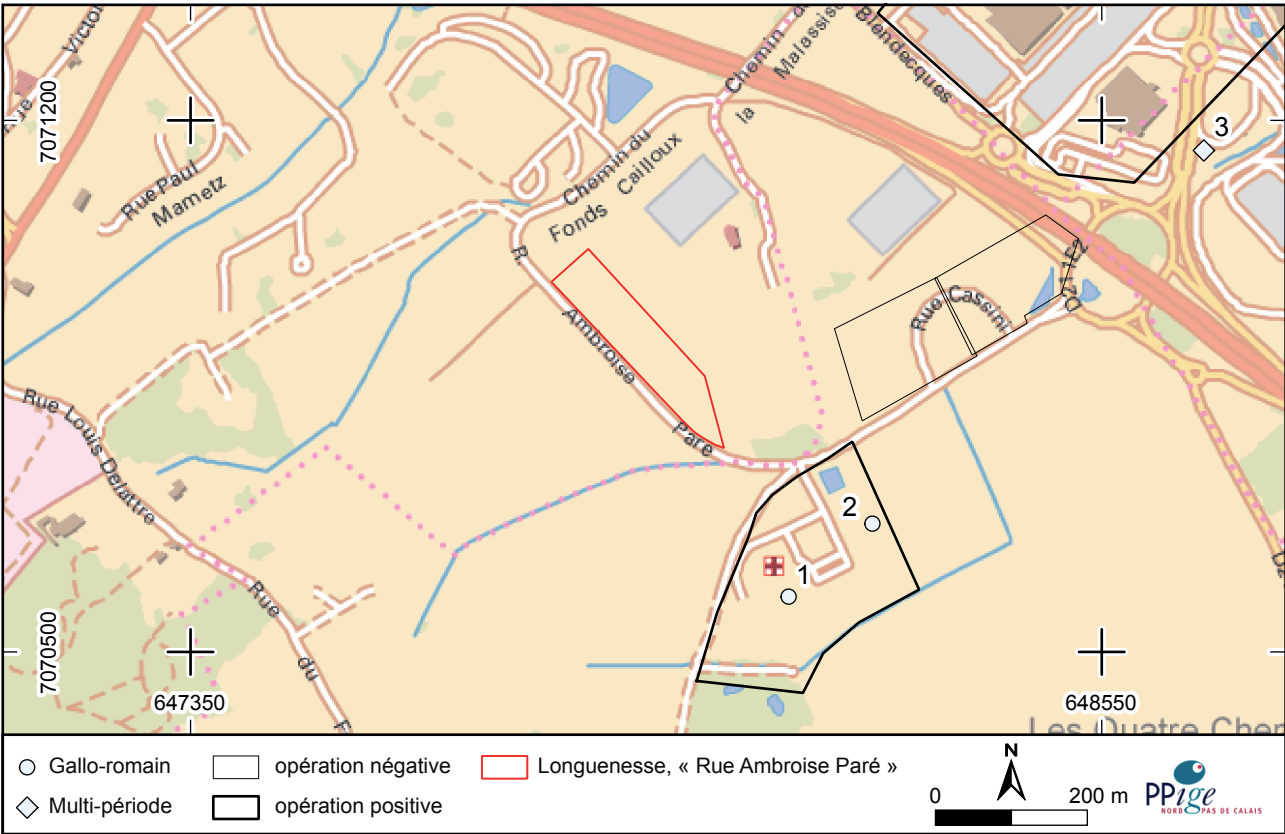
Les formations superficielles reportées pour l'emprise du diagnostic sont rattachées aux loëss pléistocènes (LP1). Le sommet correspond à un limon argilo-sableux décalcifié et la base un limon plus sableux à granules de craie. En profondeur, ils peuvent être interstratifiés de paléosols associés ou non à des vestiges, sans qu'il ne soit possible pour cette zone d'apporter plus de précisions. Ces loëss reposent sur l'argile à silex (LS) au contact de la craie. Les colluvions ou *Limons de lavage* (LV) sont présents dans les vallées sèches et proviennent principalement du remaniement des loëss pléistocènes. Les alluvions récentes (Fz) sont localisées dans la plaine alluviale et se présentent sous forme d'argiles et sables grisâtres, bruns ou jaunes incluant des horizons tourbeux et des unités correspondant à la grave de silex (Fig. 5, page 26 et Fig. 7, page 28) (Desoignies, Thibaut 1968 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018).

1.3 Contextes historique et archéologique

Plusieurs découvertes au XIX^e et au milieu du XX^e siècle attestent de la présence romaine dans la partie ouest de la commune de Longuenesse tout comme à Saint-Omer et dans les communes voisines.

Au cours des années 2000, des indices d'habitat et d'urbanisation romaines sont attestés (Hurtrelle, Jacques 2000). La fouille du Bois Richebé à proximité de l'opération laisse envisager la présence d'un ensemble à vocation agricole des I^{er} – II^e siècle après notre ère (n° 1, Fig. 8, page 30). Des vestiges du Haut-Empire peuvent donc être présents dans les environs proches.

Il est fait mention de Longuenesse pour la première fois en 648 dans un texte réglant les modalités d'une donation d'Adroald à Saint Bertin. Longuenesse a profité de la prospérité de Saint-Omer mais en a également souffert puisque le bourg, limitrophe, est sur le passage des actions militaires pour la prise de Saint-Omer.



N°	Commune	Lieu-dit	vestiges	Chronologie
1	Blendecques	Le Bois Richebé	ferme à enclos - villa	Gallo-romain, Haut-Empire
2	Blendecques		villa, fosse	Gallo-romain, Haut-Empire
3	Arques	La verte écuelle	occupation	âge du fer / gallo-romain

Fig. 8 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte sur les découvertes archéologiques dans le secteur de Longuenesse, L. Wilket - DA, CD 62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Aucune contrainte spécifique n'est à signaler sur cette opération. Pour rappel, la zone accessible est réduite à 14473 m² en raison de constructions préalables à notre intervention (Fig. 9, page 32).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

L'opération de diagnostic a eu lieu les lundi 19 et mardi 20 février 2018. L'équipe était composée de 2, puis 3 personnes. Une pelle hydraulique, équipée d'un godet lisse, large de 3 m, a permis la réalisation de 4 tranchées (Fig. 9, page 32). L'ouverture totale s'élève à 1993 m², correspondant à près de 14 % de l'emprise accessible.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Il est conservé à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

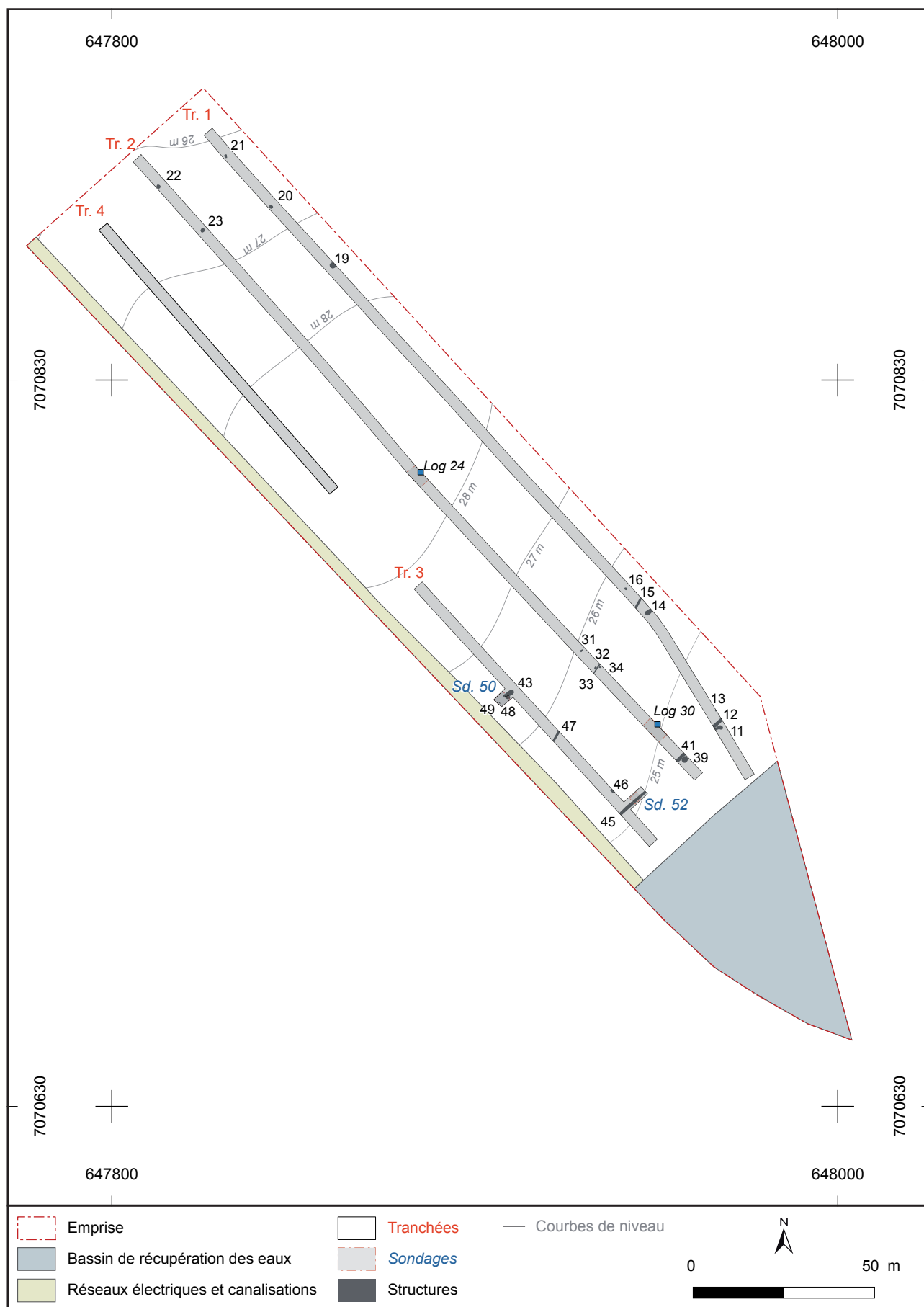


Fig. 9 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62.

3. Données géoarchéologiques hors structure

3.2.1 Sondages géoarchéologiques

Deux logs ont été réalisés dans la tranchée 2, un en bas de pente (log 30, Fig. 9, page 32) et un au sommet du replat central (log 24, Fig. 9, page 32).

Le sommet de l'emprise n'a livré aucune structure archéologique. Les formations superficielles sont composées, en surface, de limon argileux vert-jaune et sont à priori fortement arasées sur les hauteurs. En bas de pente, les formations superficielles sont marquées par des faciès limoneux et une strate à charge de silex est également préservée (Fig. 11, page 34).



Fig. 10 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue du décapage au sud de la tranchée 4, Cliché : O. Dewitte - DA, CD 62.

4. Description archéologique

Une série de vestiges sont apparus dans les bas de pente du diagnostic.

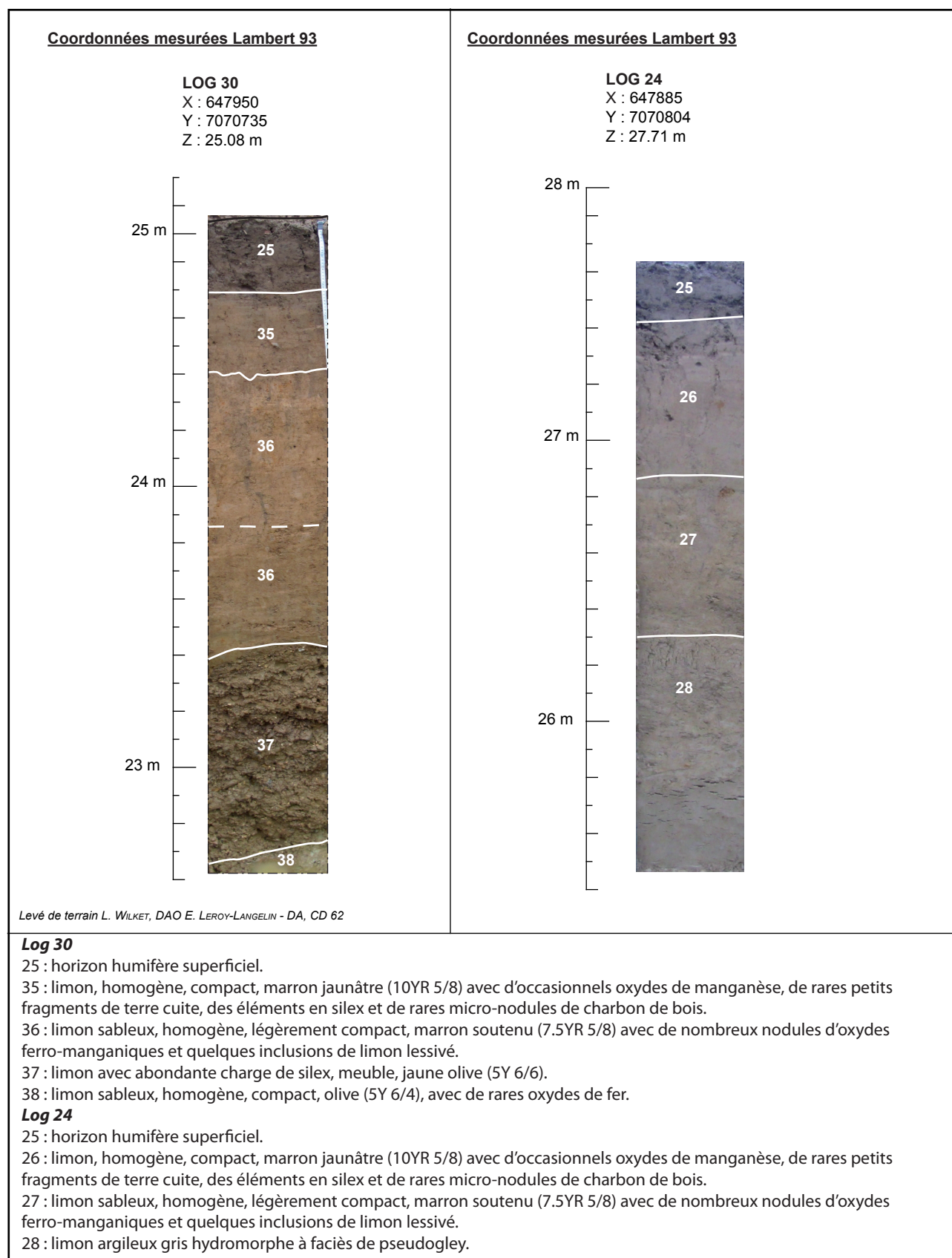


Fig. 11 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, relevés des logs réalisés sur le diagnostic, E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.

4.1 Des fosses charbonneuses

Un total de 12 fosses circulaires ou quadrangulaires sont dénombrées (16, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 32, 34, 39, 46, 48) (Fig. 9, page 32). Elles présentent en surface un remplissage similaire contenant d'abondants charbons de bois.

3 d'entre elles ont été testées, elles sont peu profondes (Fig. 12, page 35).

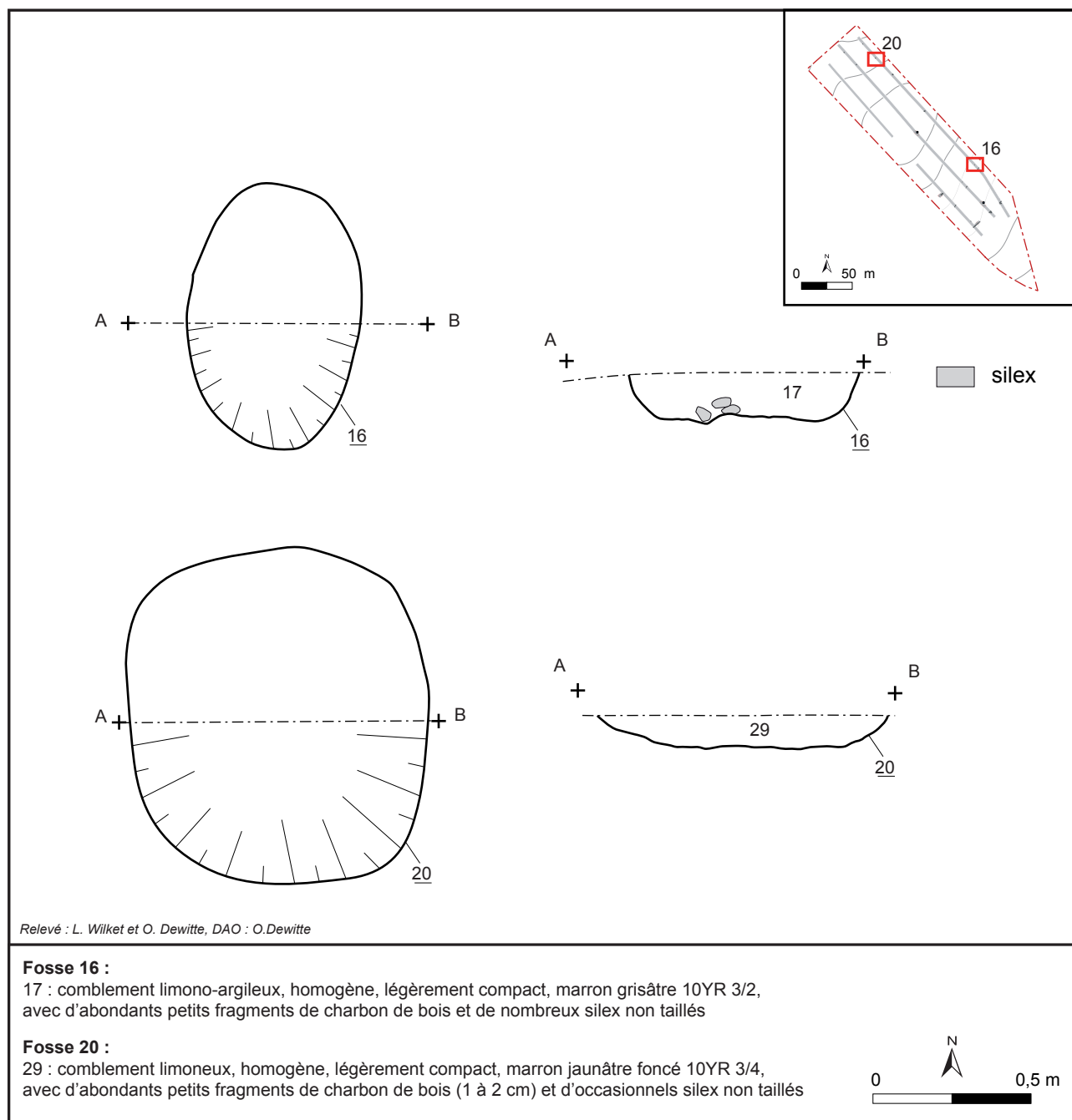


Fig. 12 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, coupes et plans des fosses 16 et 20, O. Dewitte - DA, CD 62.

Dans la tranchée 2, une de ces fosses (UE 34) est coupée par le fossé 33 (Fig. 13, page 36). Le même fossé, nommé 15 dans la tranchée 1 a été testé, il s'agit d'un drain contemporain (Fig. 14, page 36).



Fig. 13 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la fosse 34, coupée par le fossé 33, tranchée 2, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.



Fig. 14 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue du tuyau au fond du fossé 15, tranchée 1, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.

Une autre fosse charbonneuse (39) coupe le fossé 41 de la tranchée 2 (Fig. 15, page 37). Testé en tranchée 3 (Fig. 16, page 37), ce fossé peu profond (UE 45) a livré deux éléments de céramique d'époque moderne (glaçure et forme).



Fig. 15 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la fosse 39 coupant le fossé 41, tranchée 2, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.



Fig. 16 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la coupe du fossé 45, tranchée 3, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.

Il semble donc que la série de fosses charbonneuses du site soit d'époque moderne ou contemporaine.

4.2 Une fosse non datée

Une fosse, localisée en tranchée 3 a été testée (UE 43). De forme ovale, elle n'a livré aucun mobilier. Elle est coupée par une fosse charbonneuse peu profonde (49). Elle est comblée par deux couches distinctes, le niveau supérieur (44) composé de limon homogène, légèrement compact, marron jaunâtre 10YR 5/8, avec d'occasionnels petits fragments de silex, de rares nodules d'oxyde de fer et de rares micro-nodules de charbon de bois et d'un niveau inférieur (53), composé de limon hétérogène, compact, marron jaunâtre 10YR 5/8 et marron 10YR 5/4, avec des poches d'oxyde de fer et de nombreux oxyde de manganèse (Fig. 17, page 38 et Fig. 18, page 39).

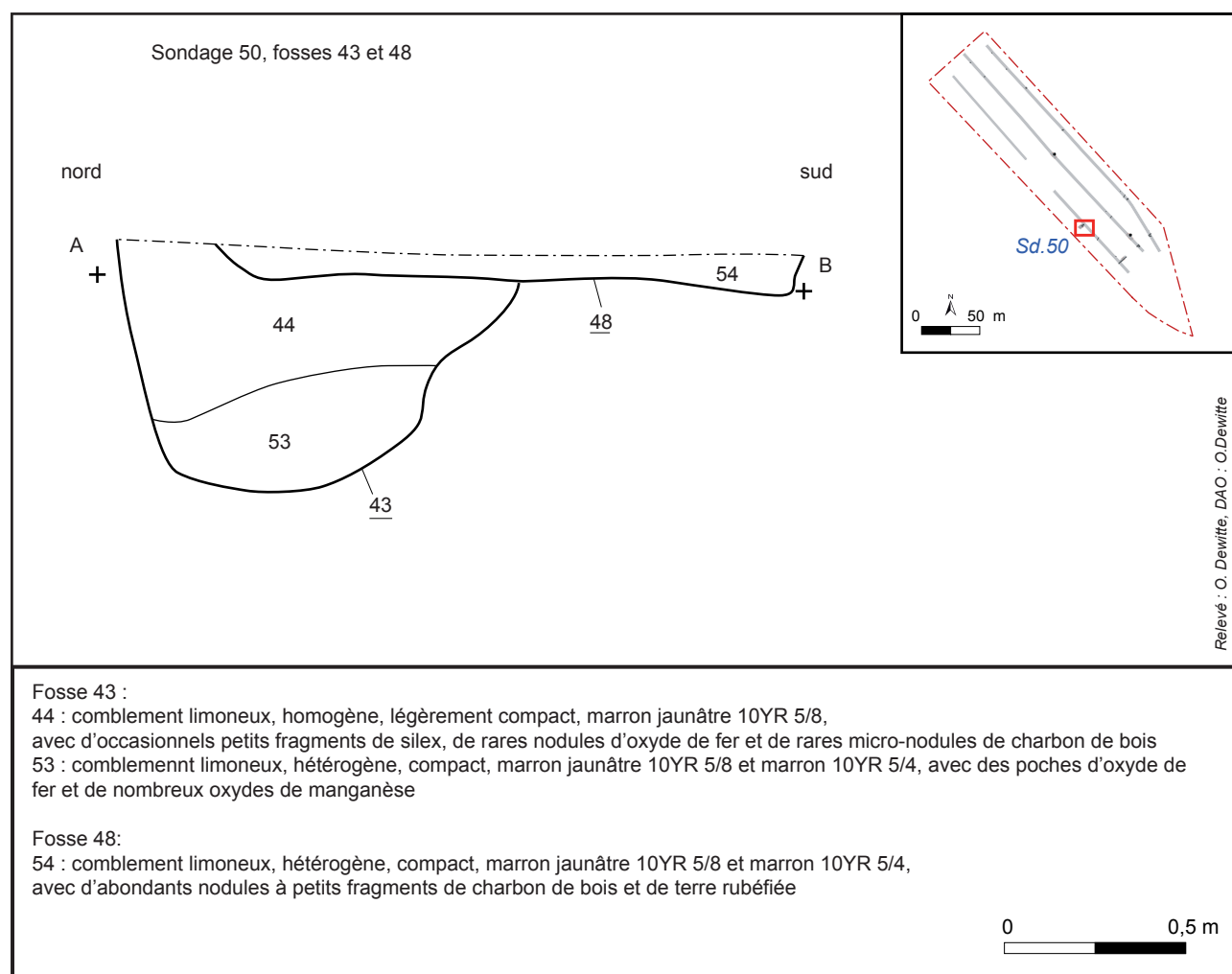


Fig. 17 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, coupe des fosses 43 et 48, sondage 50, tranchée 3, O. Dewitte - DA, CD 62.



Fig. 18 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la coupe des fosses 43 et 48, tranchée 3, *Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.*

5. Conclusion

Les structures découvertes lors de ce diagnostic sont attribuées à l'époque moderne et / ou contemporaine à l'exception d'une fosse peut-être plus ancienne mais qu'aucun mobilier ne permet de dater.

6. Bibliographie

BRGM-Infoterre 2018

BRGM-INFOTERRE, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », *Infoterre* [en ligne], URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 13 février 2018].

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFÉTY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENNOG P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., *Carte géologique de la France au millionième* [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Desoignies, Thibaut 1968

DESOIGNIES J., THIBAUT P.-M., *Carte géologique de la France : St-Omer* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Hurtrelle 2000

HURTRELLE J., Blendecques, le Bois Richebé, *Bilan scientifique de la région Nord-Pas-de-Calais 2000*, Service régional de l'Archéologie, p. 6-9.

Lacquement et al. 2004

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., *Carte géologique harmonisée de la région Nord Pas-de-Calais* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

7. Table des figures

<i>Fig. 1 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	22
<i>Fig. 2 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA, CD 62.</i>	22
<i>Fig. 3 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA, CD 62.</i>	23
<i>Fig. 4 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	23
<i>Fig. 5 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2018)</i>	26
<i>Fig. 6 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, Vue du bassin de rétention, situé au sud-est de la zone, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	27
<i>Fig. 7 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018)</i>	28
<i>Fig. 8 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, carte sur les découvertes archéologiques dans le secteur de Longuenesse, L. Wilket - DA, CD 62.....</i>	30
<i>Fig. 9 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	32
<i>Fig. 10 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue du décapage au sud de la tranchée 4, Cliché : O. Dewitte - DA, CD 62.....</i>	33
<i>Fig. 11 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, relevés des logs réalisés sur le diagnostic, E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.....</i>	34
<i>Fig. 12 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, coupes et plans des fosses 16 et 20, O. Dewitte - DA, CD 62.</i>	35
<i>Fig. 13 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la fosse 34, coupée par le fossé 33, tranchée 2, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	36
<i>Fig. 14 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue du tuyau au fond du fossé 15, tranchée 1, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	36
<i>Fig. 15 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la fosse 39 coupant le fossé 41, tranchée 2, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	37
<i>Fig. 16 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la coupe du fossé 45, tranchée 3, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	37
<i>Fig. 17 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, coupe des fosses 43 et 48, sondage 50, tranchée 3, O. Dewitte - DA, CD 62.....</i>	38
<i>Fig. 18 : Longuenesse, rue Ambroise Paré, vue de la coupe des fosses 43 et 48, tranchée 3, Cliché : L. Wilket - DA, CD 62.</i>	39

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement	44
2. Inventaire du mobilier	45
3. Inventaire de la documentation.....	46

1. Inventaire des unités d'enregistrement

Numéro	Type	Description	UEs liées
1	tranchée	tranchée de diagnostic	
2	tranchée	tranchée de diagnostic	
3	tranchée	tranchée de diagnostic	
4	tranchée	tranchée de diagnostic	
11	structure	fosse chablis	
12	structure	fossé	est égal à: 41, 45
13	structure	fosse	
14	structure	fosse	
15	structure	fossé	est égal à: 33, 47
16	structure	fosse	contient + est sous: 17
17	niveau	comblement	appartient à + est sur: 16
18	structure	fosse	
19	structure	fosse	
20	structure	fosse	contient + est sous: 29
21	structure	fosse	
22	structure	fosse	
23	structure	fosse	
24	sondage	sondage géologie (log)	
25	niveau	naturel terre végétale	sur: 26, 35
26	niveau	naturel encaissant	sous: 25 - sur: 27
27	niveau	naturel encaissant	sous: 26 - sur: 28
28	niveau	naturel encaissant	sous: 27
29	niveau	comblement	appartient à + est sur: 20
30	sondage	sondage géologie (log)	
31	structure	fosse	
32	structure	fosse	
33	structure	fossé	a coupé: 34 - est égal à: 15
34	structure	fosse	coupé par: 33
35	niveau	naturel encaissant	sous: 25 - sur: 36
36	niveau	naturel encaissant	sous: 35
37	niveau	naturel encaissant	sur: 38
38	niveau	naturel encaissant	sous: 37
39	structure	fosse	contient + est sous: 42
40	iso		
41	structure	fossé	est égal à: 12, 45
42	niveau	comblement	appartient à + est sur: 39
43	structure	fosse	contient: 44 - contient + est sous: 53
44	niveau	comblement	coupé par: 48 - appartient à: 43 - sur: 53
45	structure	fossé	est égal à: 12, 41 - contient + est sous: 51
46	structure	fosse	
47	structure	fossé drainage	est égal à: 15
48	structure	fosse	a coupé: 44 - contient + est sous: 54
49	structure	fosse	
50	sondage	coupe	
51	niveau	comblement	appartient à + est sur: 45

Numéro	Type	Description	UEs liées
52	sondage	coupe	
53	niveau	combement	sous: 44 - appartient à + est sur: 43
54	niveau	combement	appartient à + est sur: 48

2. Inventaire du mobilier

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
158508_123_40_None	minéral / pierre autre / polissoir ?	1	2180	stable	aucune	AS 357	
158508_121_42_None	minéral / lithique / silex / indéterminé	1	2.5			AS 357	
158508_141_44_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	2.1	stable	aucune	AS 357	Néolithique, Néolithique Ancien
158508_141_51_None	terre cuite / céramique / indéterminé	2	86.5			AS 357	Moyen-Âge, Bas Moyen-Âge

3. Inventaire de la documentation

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158508_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	1
158508_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158508_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158508_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	1
158508_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	1
158508_215_0_1	Administratif, DICT,	papier	A4	
158508_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	numérique	zip	
158508_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, pv - convention	papier	A4	2
158508_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xls	1
158508_232_0_1	Inventaire, Mobilier,	numérique	xls	1
158508_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xls	1
158508_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	odt	1
158508_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	1
158508_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	1
158508_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique au millionième	numérique	ai	1
158508_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique harmonisée	numérique	ai	1
158508_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, données brutes sig	numérique	sqlite	1
158508_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, données brutes topo	numérique	csv	1
158508_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158508_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158508_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 25000e	numérique	ai	1
158508_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastre	numérique	ai	1
158508_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte contexte	numérique	ai	
158508_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan general	numérique	ai	1
158508_224_12_01	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_14_02	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_15_03	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_16_04	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_16_05	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_16_06	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_16_07	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_16_08	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158508_224_18_09	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_19_10	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_20_11	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_20_12	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_20_13	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_20_14	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_24_15	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Est; sujet géoarchéologie	numérique	jpeg	1
158508_224_0_16	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_17	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_18	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_19	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_20	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_21	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_22	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_23	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_24	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_25	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_26	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_27	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_28	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_29	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet indéterminé	numérique	jpeg	1
158508_224_0_30	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158508_224_0_31	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158508_224_0_32	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158508_224_0_33	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158508_224_21_34	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_22_35	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_30_36	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158508_224_31_37	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_31_38	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_0_39	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_32_40	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_34_41	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_0_42	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Sud-Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_43_43	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_43_44	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_23_45	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_27_46	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Nord-Ouest; sujet géoarchéologie	numérique	jpeg	1
158508_224_27_47	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Nord-Ouest; sujet géoarchéologie	numérique	jpeg	1
158508_224_0_48	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_0_49	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers l'Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_0_50	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Ouest; sujet structure	numérique	jpeg	1
158508_224_0_51	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Est; sujet géoarchéologie	numérique	jpeg	1
158508_224_30_52	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation indéterminée; sujet géoarchéologie	numérique	jpeg	1
158508_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan, UE : 16, 17, 20, 25, 29, 30, 35, 36, 37, 38	polyester	A4	1
158508_222_0_2	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE : 43, 44, 48, 50, 53, 54	polyester	A4	1
158508_222_0_3	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan,	numérique	pdf	2
158508_222_0_4	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log,	numérique	ai	1
158508_222_0_5	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan,	numérique	ai	1
158508_222_50_6	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, UE : 50	numérique	ai	1

Leroy-Langelin (E.), Meurisse-Fort (M.) - Longuenesse (Pas-de-Calais), « La Malassise », rue Ambroise Paré, Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2018, 49 p., 18 fig.

Résumé

La Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer prévoit l'aménagement de constructions divisibles en 5 lots sur une parcelle de la commune de Longuenesse. Le diagnostic archéologique, prescrit sur une surface de 17398 m² a été réalisé les 19 et 20 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Département du Pas-de-Calais, sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin. Un bassin de rétention d'eau construit en bout de parcelle ainsi que l'installation de réseaux électriques ont réduit la zone accessible à 14473 m². Un total de quatre tranchées situe le taux d'ouverture à environ 14 %.

Les fosses charbonneuses et les fossés découverts lors de ce diagnostic sont attribuées à l'époque moderne et / ou contemporaine à l'exception d'une fosse peut-être plus ancienne mais qu'aucun mobilier ne permet de dater.

Thésaurus

Epoque contemporaine, Longuenesse, Pas-de-Calais.

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 49

Nombre de figures : 18